



DEVIS
N° : DV392
Date : 23/01/2024

AKH

1 rue de l'Escoutadou
34070 MONTPELLIER
Habilitation : 22-34-0262
N° ORIAS : 23000022
Représenté par : M. Romain LECARPENTIER

DEVIS TYPE INHUMATION

avec ouverture et fermeture caveau

Obsèques de DEVIS INHUMATION, née le à avec ouverture et fermeture caveau.

Opérations	Lieux	Date et heure
Décès		
Mise en bière		
Cérémonie		
Inhumation	Non concerné	
Crémation	Non concerné	

« En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 mm en cas de crémation ou si le transport entre le lieu de fermeture de cercueil et le lieu d'inhumation est inférieur à 2 heures (ou 4 heures si le corps a reçu des soins de conservation) - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation) ».

(*) Prestations et fournitures obligatoires de par la réglementation.

(**) Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction, soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

AKH

1 rue de l'Escoutadou Centre commercial Les Collines d'Estanove 34070 MONTPELLIER • 04.83.43.20.20.
E..U.R.L au capital de 10 000 € • SIRET 91150784600028 • NAF 9603Z • Intracom FR42911507846
Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise

Description des prestations et fournitures	Qté	Montant HT (€)	Taux de TVA (%)	Montant des prestations courantes (€)	Montant TTC des prestations complémentaires optionnelles (€)	Montant des frais avancés pour le compte de la famille (€)
1. PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES						
Démarches et formalités administratives						
Démarches administratives et organisation obsèques	1	415,00	20	498,00		
Soins, hygiène, présentation						
Toilette et habillage du défunt sur le lieu de décès ou la chambre funéraire	1	194,88	20		233,86	
Chambre Funéraire						
Admission chambre funéraire Clapiers ou Cres	1	300,00	0		300,00	
Total TTC en €1. PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES : 1031,86						
2. TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE						
Housse biodégradable transport de corps						
Fourniture housse de transport avant mise en bière	1	50,00	20		60,00	
Transport avant mise en bière						
Véhicule et chauffeur pour transport du lieu de décès à la chambre funéraire ou autre destination (forfait pour 50 km aller/retour)	1	183,33	10	201,66		
Brancardiers	1	120,00	20	144,00		
Total TTC en €2. TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE : 405,66						
3. CERCUEIL ET ACCESSOIRES						
CP SANS PLINTHE 2021 / 185 / EQUIPE CHÊNE élégance Chêne, épaisseur 22 mm, ornements zamak nickelé longueur 185	1	841,00	20	1009,20		
IC ALTÉA / Champagne Satin broché / ouate 60g cache bord de présentation	1	93,25	20	111,90		
PLAQUE CERCUEIL gravée	1	35,00	20	42,00		
Total TTC en €3. CERCUEIL ET ACCESSOIRES : 1163,10						
4. MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL						
Mise en bière et fermeture cercueil	1	100,00	20	120,00		
Personnel pour mise en bière et fermeture cercueil	2	64,00	20	153,60		
Livraison du cercueil pour la mise en bière du défunt	1	60,00	20	72,00		
Total TTC en €4. MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL : 345,60						
6. CEREMONIE FUNERAIRE						
Cérémonie						

Description des prestations et fournitures	Qté	Montant HT (€)	Taux de TVA (%)	Montant TTC des prestations courantes (€)	Montant TTC des prestations complémentaires optionnelles (€)	Montant des frais avancés pour le compte de la famille (€)
Corbillard de cérémonie avec chauffeur forfait de 50 kms	1	200,00	10	220,00		
Personnel pour porter le cercueil	4	126,00	20	604,80		
Total TTC en €6. CEREMONIE FUNERAIRE : 824,80						
7. INHUMATION						
Caveau funéraire						
L'ouverture et la fermeture de caveau, préparation à l'inhumation	1	500,00	20	600,00		
Total TTC en €7. INHUMATION : 600,00						

Total HT 3724,46 €

Montant TVA 646,56 €

Total devis TTC 4371,02 €

AKH

1 rue de l'Escoutadou Centre commercial Les Collines d'Estanove 34070 MONTPELLIER • 04.83.43.20.20.
E..U.R.L au capital de 10 000 € • SIRET 91150784600028 • NAF 9603Z • Intracom FR42911507846
Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PHILAE SERVICES FUNERAIRES

Article 1 : Mentions légales de l'entreprise

Société : **AKH**
Adresse : **1 rue de l'Escoutadou Centre commercial Les Collines d'Estanove 34070 MONTPELLIER**
RCS : **91150784600028** - TVA intracommunautaire : **FR42911507846**
Code NAF : **9603Z**
Téléphone : **04.83.43.20.20.**
N°ORIAS : **23000022**
Franchisé, membre du réseau « PHILAE SERVICES FUNERAIRES »
Ci-après désigné « la Société »

Article 2 - Champ d'application

La société est un organisateur d'obsèques.
Les présentes conditions générales de vente, remises ou expédiées à tout client et préalablement à toute passation de commande, sont reprises sur nos devis.
Pour l'application des garanties prévues aux articles 10 et 11, le vendeur garant est La Société mentionné à l'article 1.
Jusqu'à la signature du bon de commande, les présentes conditions générales de vente sont mises à la disposition de tout acheteur à titre informatif et n'ont pas vocation à lier juridiquement les deux parties.
Elles régissent sans restriction ni réserves les rapports avec les personnes souhaitant recourir aux prestations funéraires de la Société ou procéder à l'achat de fournitures funéraires (à l'exception de la marbrerie funéraire régie par des conditions générales spécifiques).
Le client reconnaît qu'il a pris connaissance avant toute commande de la documentation générale et du tarif général des prestations mis à sa disposition en agence.
Il déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées avant la passation de la commande et déclare en outre avoir reçu le conseil nécessaire de la part de la SOCIÉTÉ. Les présentes conditions générales de vente sont soumises aux dispositions légales générales ainsi qu'aux dispositions spécifiques de notre profession, telles que définies aux articles R. 2223-24 à R. 2223-30 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires.

Article 3 - Devis

Conformément à l'arrêté du 23 août 2010 portant définition du modèle de devis applicable aux prestations fournies par les opérateurs funéraires, les commandes sont précédées d'un devis faisant apparaître le prix TTC de chaque fourniture et prestation funéraires ainsi que le montant total TTC en euros.
Le devis fait apparaître le caractère obligatoire des prestations et fournitures funéraires, ainsi que les frais demandés par les différentes administrations amenées à intervenir.
Le devis est établi par écrit sur la base des demandes et des choix effectués par le Client.
Ce devis est daté et remis gratuitement à la personne qui sera susceptible de passer commande.
Le devis est valable 1 mois à compter de sa date d'établissement, sauf en cas d'annulation ou de prolongation par écrit.
L'organisation d'obsèques exige, dans la plupart des cas, l'intervention de tiers obligatoire (administrations diverses, police) ou facultatifs (tel un marbrier pour l'ouverture ou la fermeture de caveau).
Le devis distingue, pour répondre aux exigences légales et réglementaires, les fournitures et services réalisés par notre société et ceux réalisés par des tiers.
Pour les fournitures et/ou prestations non assurées par notre société, le Client peut nous indiquer la ou les entreprise(s) qu'il entend voir intervenir ou désigner lui-même tout autre tiers dont il souhaite l'intervention.
Dans l'hypothèse où le Client confie à la Société le soin de choisir les tiers intervenants, le devis émis par notre société précise les noms et qualités de ces entreprises ainsi que le prix des prestations et fournitures assurées par ces dernières pour le montant net facturé et le cas échéant, le montant des honoraires correspondant à la représentation du client auprès de ces entreprises.
Dans l'hypothèse où le Client confie à la Société le soin de choisir les tiers intervenants, le devis émis par notre Société précise les noms et qualités de ces entreprises ainsi que le prix des prestations et fournitures assurées par ces dernières pour le montant net facturé et, le cas échéant, le montant des honoraires correspondant à la représentation du client auprès de ces entreprises.
Le devis distingue parallèlement les prestations rendues obligatoires par la loi des autres.
Les taxes et débours sont toujours chiffrés sous réserve des règlements effectués pour le compte de la famille.

Article 4 - Tarifs

Les fournitures et prestations funéraires font l'objet d'une désignation et d'une tarification consignées dans notre document intitulé « tarifs ». Les tarifs sont affichés à la vue du public.
En cas de demande spécifique du Client concernant les conditions de fourniture des services ou produits, dûment acceptées par écrit par la SOCIÉTÉ, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire.
Les prix sont affichés toutes taxes comprises.

Article 5 - Bon de commande

Il ne pourra être exigé aucun commencement d'exécution à une commande non acceptée et signée. En cas de commande téléphonique émanant d'un professionnel agréé pour le compte de la famille, l'acceptation ou la signature de la commande devront se faire par écrit au besoin par télécopie. Si cette commande téléphonique émane de la famille elle-même domiciliée à distance ou dans l'impossibilité momentanée de se déplacer, elle devra procéder de la même façon par écrit et au besoin par télécopie. Cette régularisation sauf circonstances exceptionnelles, reste indispensable.
Le contrat de prestations de service et de vente est réputé conclu dès la signature du bon de commande émis par notre société ou, en cas de modifications faites par le client, après signature par notre société ou, en cas de modifications faites par le client, après signature par notre société dudit bon modifié et daté.
En tout état de cause, l'acceptation ou la signature de la commande devront se faire par écrit et au besoin par télécopie.
Le coût des prestations inscrites dans le bon de commande qui n'auront pas été réalisées au moment des obsèques devra être remboursé aux familles sur la base du prix de la prestation figurant au tarif de la Société ayant exécuté les obsèques.

Article 6 - Exécution des prestations

Les prestations seront exécutées aux lieux et dates mentionnées sur le bon de commande en plein accord avec le Client, en tenant compte des contraintes inhérentes à certaines opérations (demande d'autorisation, autopsie, rapatriement, disponibilité des salles.....).
A défaut, le consommateur peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.
Sauf accord dérogatoire prévu à l'article 7.3, aucune prestation de service ne sera effectuée avant le paiement complet du prix.
Les prestations funéraires sont exécutées dans le respect de la réglementation funéraire et des règlements en vigueur.

Article 7 - Conditions de paiement

- 1 Les prix appliqués sont ceux du tarif en vigueur au jour de la passation de la commande et mentionnés dans la documentation générale.
- 2 Les frais d'obsèques sont payables au comptant, dès l'acceptation de la commande.
- 3 A titre dérogatoire LA SOCIÉTÉ peut accorder un délai de paiement contre remise d'un chèque signé encaissable dans les 30 jours de la remise de la facture. Dans cette hypothèse, les articles funéraires (fleurs artificielles, plaques) restent la pleine et entière propriété de LA SOCIÉTÉ jusqu'à complet paiement.

AKH

1 rue de l'Escoutadou Centre commercial Les Collines d'Estanove 34070 MONTPELLIER • 04.83.43.20.20.
E.U.R.L au capital de 10 000 € • SIRET 91150784600028 • NAF 9603Z • Intracom FR42911507846
Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise

4. LA SOCIÉTÉ peut se charger d'obtenir un règlement partiel ou total de la facture par prélèvement sur les comptes financiers de la personne décédée dans les limites admises par les règlements en vigueur (article L.312-1-4 du Code monétaire et financier). Néanmoins, en cas de carence de l'établissement, dans un délai de 30 jours, la personne ayant accepté le devis des frais d'obsèques conservera l'entière responsabilité du règlement.
- En cas de paiement partiel sur les comptes de la personne décédée, le Client restera redevable du solde.
5. En cas de prise en charge par un organisme mutualiste, financier ou d'assistance, partenaire de la Société, cette dernière se charge des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que de l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires du défunt, sous réserve de l'exactitude des renseignements fournis par la famille. A défaut le Client sera chargé de récupérer ces sommes de son propre chef.
6. Le paiement des frais funéraires ne peut être envisagé par notaire sauf si celui-ci fournit à l'entreprise avant l'exécution des obsèques et par télécopie au besoin, un document écrit d'acceptation précisant le montant et délai. Néanmoins, en cas de carence du notaire, la personne ayant accepté le devis des frais d'obsèques conservera l'entière responsabilité du règlement. En toute hypothèse, le règlement doit avoir lieu dans un délai maximal de 3 mois.
7. Le Client est informé que les sommes versées d'avance sont des arrhes, au sens de l'article 1590 du code civil. Dans ce cas, chacun des contractants peut revenir sur son engagement, le consommateur en perdant les arrhes, le professionnel en les restituant au double.
8. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse des frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15% de la somme impayée. En cas de litige le Tribunal est le seul compétent.

Article 8 - Délais de paiement

Pour être opposables à l'entreprise, les reçus, quittances ou factures doivent porter la raison sociale de la Société, son logo et la signature du représentant légal ou de toute autre personne dûment habilitée à cet effet.

Article 9 - Exécution par les tiers

L'organisation d'obsèques exige, dans la plupart des cas, l'intervention de tiers.

En ce qui concerne certains tiers (Police, Commune, crématorium, funérariums, cultes, presse...), il peut y avoir un choix à opérer entre divers prestataires de service. La famille peut, à sa convenance, mandater la Société pour faire ce choix. Dans ce cas, le prestataire tiers exécutera sa mission sous la direction et le contrôle de la Société.

Le Client peut faire le choix de désigner lui-même le tiers dont elle souhaite l'intervention. Dans ce cas, les conditions générales applicables et les garanties légales seront celles de l'entreprise choisie par le Client et effectuées sous sa propre responsabilité.

La société ne peut être tenue pour responsable des retards, erreurs ou fautes techniques commis dans l'exécution de leurs tâches par les tiers intervenants dans les obsèques et dont elle n'assume pas le contrôle (tiers désigné par le Client selon le paragraphe ci-dessus).

La Société ne peut être tenue pour responsable en cas de non-respect d'horaires rendus aléatoires en raison de l'intervention de services extérieurs (crématorium, funérarium, culte, services municipaux, presse, circulation...).

Article 10 - Garanties Légales de conformité (article L.211-4 du Code de la Consommation)

« Art.L.211-4 - Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

« Art.L.211-5 - Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté ».

« Art.L.211-9 - En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien.

Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur.

« Art.L.211-12 - L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. ». Cette garantie ne couvre pas les défauts occasionnés du fait d'une utilisation anormale ou fautive ou résultant d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques des produits.

Par ailleurs, le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois de la délivrance du bien.

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie des défauts cachés de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil dans les conditions prévues à l'article 11 des présentes conditions générales.

Le vendeur est tenu des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions de l'article L. 217-4 et suivants du Code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir et peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du code de la consommation.

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Article 11 - Garantie de défaut de la chose vendue (article 1641 et suivants du Code Civil)

Conformément aux articles 1641 et 1644 du code civil le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue. Dans cette hypothèse le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

Selon l'article 1648 du code civil, « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice. »

Article 12 - Mise en œuvre des garanties

Le Client doit informer La Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les délais prévus par la loi mentionnés aux articles 10 et 11 des présentes conditions générales.

« Art.2232 du code civil : le report du point de départ, la suspension ou l'interruption de la prescription ne peut avoir pour effet de porter le délai de la prescription extinctive au-delà de vingt ans à compter du jour de la naissance du droit ».

En cas de demande de remboursement dans les conditions prévues aux articles 10 et 11 des présentes conditions générales, le remboursement des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais au plus tard dans les dix (10) jours suivant la constatation par LA SOCIÉTÉ du défaut de conformité ou du vice caché.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

Article 13 - Litiges

En cas de différend né des présentes conditions, les parties tenteront d'abord de le résoudre à l'amiable.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (article L.534-7 du Code de la consommation) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends.

Voici les coordonnées :

Le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires 14, Rue des Fossés Saint-Marcel – 75005 PARIS

ou

AKH

1 rue de l'Escoutadou Centre commercial Les Collines d'Estanove 34070 MONTPELLIER • 04.83.43.20.20.

E.U.R.L au capital de 10 000 €• SIRET 91150784600028 • NAF 9603Z • Intracom FR42911507846

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise

Article 14 - Responsabilité de l'entreprise

La Société ne peut être tenue pour responsable des retards, erreurs ou fautes techniques commis dans l'exécution de leurs tâches par les tiers intervenant dans les obsèques et dont elle n'assume pas la direction (tiers désigné par le Client selon le paragraphe ci-dessus, services administratifs.)

La Société ne peut être tenue pour responsable en cas de non-respect d'horaires rendus aléatoires en raison de l'intervention de services extérieurs (culte, municipaux, presse, circulation)

L'entreprise est assurée pour les dommages susceptibles d'être occasionnés au tiers par une Police Responsabilité civile N° 7097309204 souscrite auprès de la compagnie AXA Carré Matignon 23, avenue Matignon – 75008 PARIS

Article 15 - Protection des données personnelles

Les informations recueillies par le Vendeur dans le cadre de la vente des produits font l'objet d'un traitement, dont le responsable est le Vendeur, destiné à la gestion et au suivi de la relation avec l'acheteur. Les données à caractère personnel sont réservées à l'usage du Vendeur et ne pourront être transmises qu'à des prestataires amenés à intervenir dans le cadre du traitement ou à des sociétés pour des produits et services analogues à ceux relatifs à la vente. Conformément à la réglementation relative aux données à caractère personnel, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motif légitime et de suppression auprès de la Société des informations le concernant à l'adresse : Service Commercial, 20 boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON. L'acheteur peut contacter AKH pour organiser le sort de ses données post-mortem.

Conformément aux articles L.223-1 et suivants du code de la consommation, si le Client ne souhaite plus être démarché par téléphone sur le numéro qu'il avait communiqué au Vendeur, il peut inscrire à tout moment ce numéro de téléphone sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique par Internet sur le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier en écrivant à : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 Troyes. Cette inscription est gratuite et valable trois ans. Toutefois, le Vendeur pourra contacter par téléphone le Client qui en aura expressément fait la demande, pendant une période librement fixée par le Client ou à défaut, dans un délai de 3 mois à compter de la date de la demande du Client.

Article 16 - Loi applicable

LA SOCIÉTÉ est une société française. Par conséquent, vos relations avec LA SOCIÉTÉ sont régies par le droit français.
En cas de contestation relative à l'exécution d'une prestation de LA SOCIÉTÉ, celle-ci ressortira des Tribunaux compétents.

Article 17 - Modification des CGV

Comme tout document les présentes conditions générales sont susceptibles de faire l'objet de modifications. La version applicable au contrat est celle en vigueur au jour de la signature des présentes.

Fait à MONTPELLIER, le 23/01/2024

Nom, prénom :
Signature :

(Faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour accord »)

Durée de validité du devis : 1 mois



SERVICES FUNERAIRES
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
DOMAINE DE GRAMMONT

MAIRIE

Service Etat-Civil décès

Montpellier, le 10 janvier 2024

N/Réf. : GSM

Objet : devis type inhumation / crémation 2024

Madame, Monsieur

Conformément à l'article L2223-21-1 modifié par LOI n°2022-217 du 21 février 2022 - art. 237 (V)

Les devis fournis par les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent être conformes à des modèles de devis établis par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales.

Les régies, entreprises et associations habilitées déposent ces devis, actualisés tous les trois ans, dans chaque département où elles ont leur siège social ou un établissement secondaire, auprès des communes où ceux-ci sont situés, ainsi qu'auprès de celles de plus de 5 000 habitants.

Elles peuvent également déposer ces devis auprès de toute autre commune.

Ces devis sont publiés sur le site internet des communes de plus de 5 000 habitants. Dans les autres communes, ils peuvent être consultés selon des modalités définies, dans chaque commune, par le maire.

Aussi, notre tarif ayant évolué au 1^{er} janvier 2024, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un devis inhumation, ainsi qu'un devis crémation.

Veuillez noter cependant que les frais afférents à l'acte de crémation s'entendent pour une crémation au crématorium de Montpellier. Ceux-ci correspondent au tarif général dudit crématorium et non à une provision financière.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos respectueuses salutations.

Gilbert SAINTE MARIE

Directeur Général



COMPLEXE FUNERAIRE DE GRAMMONT

Avenue Albert Einstein - 34000 Montpellier - Tél. 04 67 22 83 83 - Fax 04 67 22 45 79

www.services-funeraires-montpellier.fr - Email : contact@sfmmt.fr

SAEML SFMA au capital 1 210 000 euros - Habilitation n° 15 34 446 - Orias 15 000 924 - www.orias.fr - APE 9603 Z
Siret : 791 310 592 00021 - TVA Intracom. FR577 913 105 92 - Responsable légal : Gilbert SAINTE MARIE



Charte
du respect
de la personne
endeuillée
partenaire
signataire



SERVICES FUNERAIRES
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

Votre conseiller : **PAYAN Xavier**

Devis **DEV 13511**

Devis type crémation

01/01/2024 DOSFM220111

CL100000365

Obsèques de MAIRIE CREMATION

Né le - - à

Mise en bière le - - à : - 34000 MONTPELLIER

Transport du cercueil le - - à :

Crémation le - - à : - Services Funéraires - Avenue Albert Einstein - 34000 MONTPELLIER

1/2

FOURNITURES ET SERVICES TTC	Code TVA	Prestation courantes	Prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
01 Préparation et organisation des obsèques				
> Frais de dossier	1	73,50		
> Soins de conservation en chambre funéraire	1		270,50	
> Vacation de police Montpellier POLICE NATIONALE MONTPELLIER CENTRE DE FINANCES PUBLIQUES DE MONTPELLIER 2, Place Paul Bec 34000 MONTPELLIER	0			20,00
Total 01 Préparation et organisation des obsèques		364,00 €		
03 Cercueil et accessoires				
> Cercueil SOCIAL - pin massif 22mm 185 x 55 comprenant : 1 cercueil nu, 4 poignées, 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité	1	472,00		
> Capiton Social	1	89,50		
Total 03 Cercueil et accessoires		561,50 €		
04 Mise en bière et fermeture du cercueil				
> Mise en bière et fermeture cercueil - chambre funéraire	1	56,00		
Total 04 Mise en bière et fermeture du cercueil		56,00 €		
05 Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)				
> Véhicule funéraire et chauffeur	2	229,50		
> Forfait de transport (rayon de 30 km)	2	61,00		
Total 05 Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)		290,5		
08 Crémation				
> Crémation cercueil pin et mélaminé uniquement - adultes	1	649,50		
> Personnel pour crémation	1	79,00		
> Urne modèle THETA avec sa plaque	1	121,00		
Total 08 Crémation		849,50 €		

COMPLEXE FUNERAIRE DE GRAMMONT

Avenue Albert Einstein - 34000 Montpellier - Tél. 04 67 22 83 83 - Fax 04 67 22 45 79

www.services-funeraires-montpellier.fr - Email : contact@sfmmm.fr

SAEML SFMA au capital 1 210 000 euros - Habilitation n° 21 34 0111 - Orias 15 000 924 - www.orias.fr - APE 9603 Z

Siret : 791 310 592 00021 - TVA Intracom. FR577 913 105 92 - Responsable légal : Gilbert SAINTE MARIE

Intermédiaire d'assurance MUTAC (mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, enregistrée auprès du Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Mutualité sous le n° 339190939)
sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 place de Budapest - CS92459 - 75416 Paris cedex 09 - acpr.banque-france.fr



Charte
du respect
de la personne
décédée
portant
signature



SERVICES FUNERAIRES
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

Votre conseiller : **PAYAN Xavier**

Devis **DEV 13511**

01/01/2024 DOSFM220111

CL100000365

Devis type crémation

Obsèques de MAIRIE CREMATION

Né le - - à

2/2

FOURNITURES ET SERVICES TTC	Code TVA	Prestation courantes	Prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille

Fait à Montpellier

Le 10/01/2024

Signature

Précédée de la mention

« Bon pour accord »

Code	Base T.V.A	Taux	TVA	TTC
0	20,00			20,00
1	1 509,16	20,00	301,84	1 811,00
2	264,09	10,00	26,41	290,50
Totaux	1 793,25		328,25	2 121,50

Net à payer *****2121,50 EUR

Déjà payé EUR

Date de validité : 31/12/2024

Reste à payer *****2121,50 EUR

* Prestations et Fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil agréé de 22 mm d'épaisseur - ou 18 en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées, plaque d'identité et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation/crémation (avec opérations nécessaires à l'inhumation/crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire identifiée permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

COMPLEXE FUNERAIRE DE GRAMMONT

Avenue Albert Einstein - 34000 Montpellier - Tél. 04 67 22 83 83 - Fax 04 67 22 45 79

www.services-funeraires-montpellier.fr - Email : contact@sfrmm.fr

SAEML SFMA au capital 1 210 000 euros - Habilitation n° 21 34 0111 - Orlas 15 000 924 - www.orlas.fr - APE 9603 Z

Siret : 791 310 592 00021 - TVA Intracom. FR577 913 105 92 - Responsable légal : Gilbert SAINTE MARIE

Intermédiaire d'assurance MUTAC (mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, enregistrée auprès du Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Mutualité sous le n° 3391989.89) sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09 - acpr@banque-france.fr





SERVICES FUNERAIRES
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
DOMAINE DE GRAMMONT

Votre conseiller : **PAYAN Xavier**

Devis **DEV 13509**

01/01/2024 DOSFM220093

CL100000336

Devis type inhumation MONTPELLIER

Obsèques de MAIRIE INHUM MONTPELLIER

Né le - - à

Mise en bière le - - à : - Services Funéraires - Avenue Albert Einstein - 34000 MONTPELLIER

Transport du cercueil le - - à :

Inhumation le - - à :

1/2

FOURNITURES ET SERVICES TTC	Code TVA	Prestation courantes	Prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
01 Préparation et organisation des obsèques				
> Frais de dossier	1	73,50		
> Soins de conservation en chambre funéraire	1		270,50	
Total 01 Préparation et organisation des obsèques				344,00 €
03 Cercueil et accessoires				
> Cercueil SOCIAL - pin massif 22 mm 185 x 55 comprenant : 1 cercueil nu, 4 poignées, 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité	1	472,00		
> Capiton Social	1	89,50		
Total 03 Cercueil et accessoires				561,50 €
04 Mise en bière et fermeture du cercueil				
> Mise en bière et fermeture cercueil - chambre funéraire	1	56,00		
Total 04 Mise en bière et fermeture du cercueil				56,00 €
05 Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)				
> Véhicule funéraire et chauffeur	2	229,50		
Total 05 Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)				229,5
06 Cérémonie funéraire				
> Personnel en tenue (3 porteurs)	1	165,50		
Total 06 Cérémonie funéraire				165,50 €
07 Inhumation/Exhumation				
> Creusement et comblement de fosse inférieure à 2,00m	1	206,50		
> Personnel pour inhumation de cercueil	1	172,00		
Total 07 Inhumation/Exhumation				378,50 €

COMPLEXE FUNERAIRE DE GRAMMONT

Avenue Albert Einstein - 34000 Montpellier - Tél. 04 67 22 83 83 - Fax 04 67 22 45 79

www.services-funeraires-montpellier.fr - Email : contact@sfm-mm.fr

SAEML SFMA au capital 1 210 000 euros - Habilitation n° 21 34 0111 - Orias 15 000 924 - www.orias.fr - APE 9603 Z

Siret : 791 310 592 00021 - TVA Intracom. FR577 913 105 92 - Responsable légal : Gilbert SAINTE MARIE

Intermédiaire d'assurance MUTAL (revenue perçue aux dépens du bon II du code de la mutualité, enregistrée auprès du Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Mutualité sous le n° 339198939)
sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation) - 4 place de Budapest - CS92459 - 75436 Paris cedex 09 - www.banquefrance.fr



Thème du respect
de la personne
ordinaire
partenaire
signataire



SERVICES FUNERAIRES
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
DÉPARTEMENT DE GRAMMONT

Votre conseiller : **PAYAN Xavier**

Devis **DEV 13509**

01/01/2024 DOSFM220093

CL100000336

Devis type inhumation MONTPELLIER

Obsèques de MAIRIE INHUM MONTPELLIER

Né le - - à

2/2

FOURNITURES ET SERVICES TTC	Code TVA	Prestation courantes	Prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille

Fait à Montpellier
Le 10/01/2024

Signature
Précédée de la mention
« Bon pour accord »

Code	Base T.V.A	Taux	TVA	TTC
1	1 254,58	20,00	250,92	1 505,50
2	208,64	10,00	20,86	229,50
Totaux	1 463,22		271,78	1 735,00

Date de validité : 31/12/2024

Net à payer *****1735,00 EUR
Déjà payé EUR
Reste à payer *****1735,00 EUR

* Prestations et Fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil agréé de 22 mm d'épaisseur - ou 18 en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées, plaque d'identité et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation/crémation (avec opérations nécessaires à l'inhumation/crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire identifiée permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).



COMPLEXE FUNERAIRE DE GRAMMONT
Avenue Albert Einstein - 34000 Montpellier - Tél. 04 67 22 83 83 - Fax 04 67 22 45 79

www.services-funeraires-montpellier.fr - Email : contact@sfrmm.fr
SAEML SFMA au capital 1 210 000 euros - Habilitation n° 21 34 0111 - Orias 15 000 924 - www.orias.fr - APE 9603 Z
Siret : 791 310 592 00021 - TVA Intracom. FR577 913 105 92 - Responsable légal : Gilbert SAINTE MARIE

Intermédiaire d'assurance MUTIAC (mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, enregistrée auprès du Secrétaire Général du Comité Supérieur de la Mutualité sous le n° 339190939)
sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 place de Budapest - CS92459 - 75436 Paris cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr



Charte
du respect
de la personne
vulnérable
patrimoine
d'origine



SERVICES FUNERAIRES
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
DEMANDER ET REALISER

Votre conseiller : **PAYAN Xavier**

Devis **DEV 13510**

01/01/2024 DOSFM220110

CL100000364

Devis type inhumation

Communes autres que MONTPELLIER

Obsèques de MAIRIE INHUM AUTRES MONTPELLIER

Né le - - à

Mise en bière le - - à :

Transport du cercueil le - - à :

Inhumation le - - à :

1/2

FOURNITURES ET SERVICES TTC	Code TVA	Prestation courantes	Prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
01 Préparation et organisation des obsèques				
> Frais de dossier	1	73,50		
> Soins de conservation en chambre funéraire	1		270,50	
Total 01 Préparation et organisation des obsèques				344,00 €
03 Cercueil et accessoires				
> Cercueil SOCIAL - pin massif 22 mm 185 x 55	1	472,00		
comprenant : 1 cercueil nu, 4 poignées, 1 cuvette étanche, 1 plaque d'identité				
> Capiton Social	1	89,50		
Total 03 Cercueil et accessoires				561,50 €
04 Mise en bière et fermeture du cercueil				
> Mise en bière et fermeture cercueil - chambre funéraire	1	56,00		
Total 04 Mise en bière et fermeture du cercueil				56,00 €
05 Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)				
> Véhicule funéraire et chauffeur	2	229,50		
Total 05 Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil)				229,5
06 Cérémonie funéraire				
> Personnel en tenue (3 porteurs)	1	165,50		
Total 06 Cérémonie funéraire				165,50 €
07 Inhumation/Exhumation				
> Creusement et comblement de fosse inférieure à 2,00m	1	206,50		
> Personnel pour inhumation de cercueil	1	172,00		
Total 07 Inhumation/Exhumation				378,50 €

COMPLEXE FUNERAIRE DE GRAMMONT

Avenue Albert Einstein - 34000 Montpellier - Tél. 04 67 22 83 83 - Fax 04 67 22 45 79

www.services-funeraires-montpellier.fr - Email : contact@sfrmmn.fr

SAEML SFMA au capital 1 210 000 euros - Habilitation n° 21 34 0111 - Orias 15 000 924 - www.orias.fr - APE 9603 Z

Siret : 791 310 592 00021 - TVA Intracom. FR577 913 105 92 - Responsable légal : Gilbert SAINTE MARIE

Intermédiaire d'assurance MUTAC (mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, enregistrée auprès du Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Mutualité sous le n° 33119211E) sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 place de Budapest - CS92459 - 75436 Paris cedex 09 - <http://www.banque-france.fr>



Cause
du respect
de la personne
endeuillée

portant
signature



SERVICES FUNERAIRES
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

Votre conseiller : **PAYAN Xavier**

Devis **DEV 13510**

01/01/2024 DOSFM220110

CL100000364

Devis type inhumation

Communes autres que MONTPELLIER

Obsèques de MAIRIE INHUM AUTRES MONTPELLIER

Né le - - à

2/2

FOURNITURES ET SERVICES TTC

Code
TVA

Prestation
courantes

Prestations
complémentaires
optionnelles

Frais avancés
pour le compte
de la famille

Fait à Montpellier

Le 10/01/2024

Signature

Précédée de la mention
« Bon pour accord »

Code	Base T.V.A	Taux	TVA	TTC
1	1 254,58	20,00	250,92	1 505,50
2	208,64	10,00	20,86	229,50
Totaux	1 463,22		271,78	1 735,00

Net à payer ***1735,00 EUR**

Déjà payé EUR

Date de validité : 31/12/2024

Reste à payer ***1735,00 EUR**

* Prestations et Fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil agréé de 22 mm d'épaisseur - ou 18 en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées, plaque d'identité et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation/crémation (avec opérations nécessaires à l'inhumation/crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire identifiée permettant de recueillir les cendres issues de la crémation)).

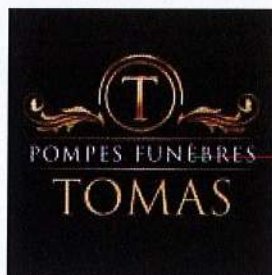


COMPLEXE FUNERAIRE DE GRAMMONT
Avenue Albert Einstein - 34000 Montpellier - Tél. 04 67 22 83 83 - Fax 04 67 22 45 79
www.services-funeraires-montpellier.fr - Email : contact@sfmmm.fr
SAEML SFMA au capital 1 210 000 euros - Habilitation n° 21 34 0111 - Orias 15 000 924 - www.orias.fr - APE 9603 Z
Siret : 791 310 592 00021 - TVA Intracom. FR577 913 105 92 - Responsable légal : Gilbert SAINTE MARIE

Intermédiaire d'assurance MUIAC (intermédiaire aux dépens du tiers du code de la mutualité, enregistrée auprès du Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Mutualité sous le n° 339199939)
sous le contrôle de l'INACR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 place de Budapest - CS92479 - 75436 Paris cedex 09 - www.banque-france.fr



Garantie
du respect
de la personne
endeuillée
par l'entreprise
signataire



POMPES FUNEBRES TOMAS

**Chambre funéraire Antoine Viala Rue Jeanne d'arc 34690
Fabrègues**

Tél. 04.67.85.20.54 Fax : 04.67.85.20.98
Siège social : 20 rue Gustave Eiffel 34570 Pignan

Mail : pftomas@orange.fr

n° Orias : 12068111 Habilitation N° 13-34-267 N° SIRET 39863566400020

Gérant : Philippe TOMAS

Devis n° DRZZ240040

Dossier n° DS00400000

Devis établi le 16/01/2024, valable 1 mois.

Votre conseiller : Nadège BOUCHER

Tél : 04 67 10 42 42

Mail : accueil@juvignac.fr

Lien de parenté avec le défunt : Mairie

Compte client : 90341684

MAIRIE - JUVIGNAC

997 allée de l'Europe

34990 Juvignac

Obsèques de née le à et décédée le à l'âge de ans , à

Services

Transport avant mise en bière : Chambre funéraire Antoine Viala Rue Jeanne d'Arc 34690 Fabrègues

Case réfrigérée en chambre funéraire : Chambre funéraire Antoine Viala Rue Jeanne d'Arc 34690 Fabrègues

Transport après mise en bière : Chambre funéraire Antoine Viala Rue Jeanne d'Arc 34690 Fabrègues

Fermeture de cercueil : Chambre funéraire Antoine Viala Rue Jeanne d'Arc 34690 Fabrègues

Mise en bière : Chambre funéraire Antoine Viala Rue Jeanne d'Arc 34690 Fabrègues

Inhumation (ouverture) : Cimetière 34990 Juvignac

En application de la réglementation funéraire l'article R.2223-29 du CGCT prévoit que seules les prestations suivantes sont obligatoires : la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière, et dans tous les cas le cercueil, ses poignées, sa plaque d'identité et sa cuvette étanche, à l'exclusion de ses accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que soit les opérations d'inhumations, soit les opérations de crémations et l'urne cinéraire ou cendrier. En fonction des circonstances ou des causes du décès, du mode de transport et des modalités de l'inhumation ou de la crémation, les prestations obligatoires incluent également le véhicule de transport de corps avant ou après mise en bière, le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur.

Désignation	T V A	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
1. Préparation / organisation des obsèques				
Formalités et démarches administratives	20%	279,92		
• Type : Métropole				
Frais de gestion chambre funéraire	20%	74,24		
Admission chambre funéraire	20%	98,32		
Case(s) réfrigérée(s) / Jour par jour : 2 à 42,13 €	20%		84,26	
2. Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu				
Housse biodégradable #	20%	66,50		
Prise en charge transport avant mise en bière	10%	116,00		
• Type : Standard				
Corbillard de transport avant mise en bière #	10%	158,00		
• Type : Standard				
3. Cercueil et accessoires				

Désignation	T V A	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
Cercueil CORMATIN * <i>Cercueil* en chêne ordinaire, de forme parisienne, et d'épaisseur 22mm ; équipé de cuvette étanche* et 4 poignées*</i>	20%	590,00		
Plaque identité défunt(e) Cercueil #	20%	34,11		
4. Mise en bière et fermeture du cercueil				
Mise en bière	20%	95,30		
5. Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu				
Corbillard de transport après mise en bière # • Type : Sans cérémonie	10%	218,00		
Prise en charge transport après mise en bière	10%	118,00		
Prestation de personnel • Nombre : 4 porteurs	20%		545,76	
7. Inhumation / Exhumation				
Travaux de cimetière creusement de fosse	20%	588,39		
TOTAL TTC		2 436,78 €	630,02 €	0,00 €

* Articles obligatoires par la législation # Articles obligatoires par la réglementation, selon la situation

TVA%	Base TVA	Montant TVA
10%	554,55	55,45
20%	2 047,33	409,47

Total HT	2 601,88 €
TOTAL TVA	464,92 €
Total TTC	3 066,80 €

Nous vous informons de votre droit d'inscription à la liste d'opposition pour le démarchage téléphonique sur Bloctel : <https://www.bloctel.gouv.fr/>

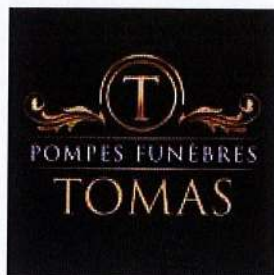
Je soussigné(e) MAIRIE - JUVIGNAC

☐ Accepte le présent devis prévisionnel

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.

Le 16/01/2024 à Fabrègues

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé, bon pour acceptation»



POMPES FUNEBRES TOMAS

**Chambre funéraire Antoine Viala Rue Jeanne d'arc 34690
Fabrègues**

Tél. 04.67.85.20.54 Fax : 04.67.85.20.98
Siège social : 20 rue Gustave Eiffel 34570 Pignan

Mail : pftomas@orange.fr

n° Orias : 12068111 Habilitation N° 13-34-267 N° SIRET 39863566400020

Gérant : Philippe TOMAS

Devis n° DRZZ240041

Dossier n° DS00400000

Devis établi le 16/01/2024, valable 1 mois.

Votre conseiller : Nadège BOUCHER

Tél : 04 67 10 42 42

Mail : accueil@juvignac.fr

Lien de parenté avec le défunt : Mairie

Compte client : 90341684

MAIRIE - JUVIGNAC

997 allée de l'Europe

34990 Juvignac

Obsèques de née le à et décédée le à l'âge de ans , à

Services

Transport avant mise en bière : Chambre funéraire Antoine Viala Rue Jeanne d'Arc 34690 Fabrègues

Case réfrigérée en chambre funéraire : Chambre funéraire Antoine Viala Rue Jeanne d'Arc 34690 Fabrègues

Fermeture de cercueil : Chambre funéraire Antoine Viala Rue Jeanne d'Arc 34690 Fabrègues

Transport après mise en bière : Chambre funéraire Antoine Viala Rue Jeanne d'Arc 34690 Fabrègues

Mise en bière : Chambre funéraire Antoine Viala Rue Jeanne d'Arc 34690 Fabrègues

Crémation : Complexe funéraire de Grammont 1 Avenue Albert Einstein 34000 Montpellier

En application de la réglementation funéraire l'article R.2223-29 du CGCT prévoit que seules les prestations suivantes sont obligatoires : la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière, et dans tous les cas le cercueil, ses poignées, sa plaque d'identité et sa cuvette étanche, à l'exclusion de ses accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que soit les opérations d'inhumations, soit les opérations de crémations et l'urne cinéraire ou cendrier. En fonction des circonstances ou des causes du décès, du mode de transport et des modalités de l'inhumation ou de la crémation, les prestations obligatoires incluent également le véhicule de transport de corps avant ou après mise en bière, le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur.

Désignation	T V A	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
1. Préparation / organisation des obsèques				
Formalités et démarches administratives				
• Type : Métropole	20%	279,92		
Frais de gestion chambre funéraire	20%	74,24		
Admission chambre funéraire	20%	98,32		
Case(s) réfrigérée(s) / Jour par jour : 2 à 42,13 €	20%		84,26	
2. Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu				
Housse biodégradable #	20%	66,50		
Prise en charge transport avant mise en bière				
• Type : Standard	10%	116,00		
Corbillard de transport avant mise en bière #				
• Type : Standard	10%	158,00		
3. Cercueil et accessoires				

Désignation	T V A	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
Cercueil BEYNAC * <i>Cercueil* en bois tendre, de forme parisienne, et d'épaisseur 22mm ; équipé de cuvette étanche* et 4 poignées*</i>	20%	448,09		
Plaque identité défunt(e) Cercueil #	20%	34,11		
4. Mise en bière et fermeture du cercueil				
Mise en bière	20%	95,30		
5. Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu				
Corbillard de transport après mise en bière # • Type : Sans cérémonie	10%	218,00		
Prise en charge transport après mise en bière	10%	118,00		
Prestation de personnel • Nombre : 1 porteur	20%		136,44	
8. Crémation				
Crémation*	0%			802,00
Plaque identité défunt(e) Urne #	20%	23,07		
Urne Polymere Grise	20%	46,00		
TOTAL TTC		1 775,55 €	220,70 €	802,00 €

* Articles obligatoires par la législation # Articles obligatoires par la réglementation, selon la situation

TVA%	Base TVA	Montant TVA
0%	802,00	0,00
10%	554,55	55,45
20%	1 155,21	231,04

Total HT	2 511,75 €
TOTAL TVA	286,50 €
Total TTC	2 798,25 €

Nous vous informons de votre droit d'inscription à la liste d'opposition pour le démarchage téléphonique sur Bloctel : <https://www.bloctel.gouv.fr/>

Je soussigné(e) MAIRIE - JUVIGNAC

☐ Accepte le présent devis prévisionnel

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.

Le 16/01/2024 à Fabrègues

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé, bon pour acceptation»

Crémation

POMPES FUNEBRES
NAZON Fred

Depuis trois générations



Agence ST JEAN DE VEDAS
1bis Rue Fon de l'Hospital
34430 Saint-Jean-de-Védas
SIRET : 440 325 306 00058
HAB : 15 34 362/APE : 9302Z
TVA FR : 54440325306

Agence JUVIGNAC
17 Rue Du Pounpion
34990 JUVIGNAC
SIRET : 440 325 306 00064
HAB : 02 34 0267/APE : 9302

Téléphone : 04 67 100 100 / 04 67 68 49 45

MAIRIE Direction Citoyenneté Et Proximité
Parvis des droits de l'Homme
997 les allées de l' Europe
34990 JUVIGNAC

Obsèques de : Monsieur DOE John
Né le : 18/09/1921 à JUVIGNAC

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.
En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'incinération et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DEVIS N° 0000003497

(Document émis en Euro)

Code client :

Date: 18/01/2024

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES		MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE		MONTANT	
	HT	TTC			HT	TTC			HT	TTC
1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSÈQUES										
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	158,33	190,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires				Vacation de police Publication d'avis dans la presse	20,00	20,00	
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt							
			CHAMBRE FUNÉRAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation	73,50	73,50					
Autres (*)			Autres (*)				Autres (*) C F LAPEYRONIE Case Réfrigérée SALLE DE SOIN	85,75 38,59	102,90 46,31	

(*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23 Août 2010

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire	42,50	51,00						
Forfait de transport								
Transport pour 0 km aller/retour								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
Cercueil	743,42	892,10	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
Cercueil Cérémonie PEVY								
Plaque d'identité apposée sur le cercueil	35,25	42,30						
Capiton								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
4- MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel	158,33	190,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire								
Forfait de transport								
Transport pour 0 km aller/retour								
Personnel								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
6- CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	355,58	391,14						
Personnel (dont 1 porteurs)	158,33	190,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances	15,00	18,00	Frais de culte Taxes municipales pour convoi		
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*) C.F. Salle Omniculcs	167,50	167,50
7- INHUMATION								
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse								
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire			Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
8- CREMATION								
Crémation	728,50	728,50				Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque	73,13	87,75						
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

Validité de devis : 1 mois

Je soussigné(e) demeurant déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M.
DOE John en qualité de Conjoint

TOTAL hors taxes : 2853,71

TVA : 337,29

TOTAL toutes taxes comprises : 3191,00

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par SANDRINE LLAMAS

- * Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
 - Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)
 - Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
- * Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE

POMPES FUNEBRES
NAZON Fred

Depuis trois générations



Agence ST JEAN DE VEDAS
1bis Rue Fon de l'Hospital
34430 Saint-Jean-de-Vedas
SIRET : 440 325 306 00055
HAB : 15-34-302/APE : 9302
TVA FR : 54440325306

Agence JUVIGNAC
17 Rue Du Pourmipidou
34990 JUVIGNAC
SIRET : 440 325 306 00064
HAB : 02-34-0267/APE : 9302

Téléphone : 04 67 100 100 / 04 67 68 49 45

MAIRIE Direction Citoyenneté Et Proximité
Parvis des droits de l'Homme
997 les allées de l'Europe
34990 JUVIGNAC

Obsèques de : Madame DOE Jane
Née le : 18/09/1921 à JUVIGNAC

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DEVIS N° 0000003496

(Document émis en Euro)

Code client :

Date: 18/01/2024

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE		MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC			HT	TTC
1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES									
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	158,33	190,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse			
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt	317,36	380,83				
			CHAMBRE FUNERAIRES (ou maison funéraire ou funérarium ou athenée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)			

(*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23 Août 2010

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe Housse mortuaire Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour Autres (*)								
		42,50			51,00			
		350,00			385,00			
			Autres (*)			Autres (*)		
3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
Cercueil Cercueil Parsien Simple (Chêne massif)	826,50	991,80	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne	30,00	36,00			
Plaque d'identité apposée sur le cercueil Capiton	35,25 73,13	42,30 87,76						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
4- MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire								
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour								
Personnel								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
6- CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (cortillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	355,58	391,14						
Personnel (dont 2 porteurs)	555,83	667,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances	40,00	48,00	Frais de culte Taxes municipales pour convoi	200,00	200,00
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
7- INHUMATION								
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse								
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire	181,67	218,00	Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
8- CREMATION								
Crémation						Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

Validité de devis : 1 mois

Je soussigné(e) demeurant déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de Mme
DOE Jane en qualité de Conjoint

TOTAL hors taxes :	3166,15
TVA :	522,68
TOTAL toutes taxes comprises :	3688,83

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par FRED NAZON

- * Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
 - Les régions et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)
 - Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
- * Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE